

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 JUILLET 2019

**Date de la convocation :**

4 juillet 2019

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 9 juillet, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Etaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

**Etai(en)t excusé(e)(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme DEGAS

### D2019-18 : LOCATION DE TERRAINS 2019

Concernant les locations des divers terrains appartenant à la commune, il convient de procéder chaque année au renouvellement des baux, en prenant compte de l'indice des fermages. Les tarifs 2019 tiendront compte d'une erreur de calcul en faveur des locataires lors du renouvellement des baux 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les **LOCATIONS DE TERRAINS 2019** comme suit :

\* GAEC de Livet (GUINEHEUX), Parcelle située section ZN n° 284 (excédent de terrain jouxtant le lotissement des Vignes), pour une surface de 2 Ha 86 a 88 ca – 112.33 €/Ha, déduction de 8.92 € soit **313.34 €** au total pour la période 01/01/2019 au 31/12/2019, payable au 1<sup>er</sup> octobre 2019

\* Mr Gérard PIRON, Excédent de terrain auprès des lagunes, pour une surface de 1 Ha 11 a 75 ca – 125.69 €/Ha, déduction de 3.88 € soit **136.57 €** au total pour la période 01/01/2019 au 31/12/2019, payable au 1<sup>er</sup> novembre 2019

\* Mr Alain COCANDEAU, Parcelle située section ZO n° 25, pour une surface de 25 a 58 ca – 153.52€/Ha, déduction de 1.09 € soit **38.18 €** au total pour la période 01/04/2018 au 31/03/2019, payable au 1<sup>er</sup> novembre 2019

**CHARGE** Madame le Maire d'établir les contrats de location au titre de l'année 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 11 juillet 2019.  
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190715-D2019-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2019

